

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Présents : MM. CHACON José - CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - MULLER Michel - ORY Bruno- RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick –RENAUT Delphine

Excusés : MM. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel– M. METZGER Olivier
donne pouvoir à Mme BABIC Lorraine – Mme PERREY Peggy

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Point sur le projet d'aménagement de la RD74A dans le village

M. le Maire fait part au conseil de l'avancement du projet d'aménagement de sécurité de la RD74A, rue du Lieutenant Bastian et route de Fréville. Le Département est favorable à repousser la réfection de la couche de roulement en 2024.

Le syndicat des eaux de la Manoise délibérera en novembre 2022 sur l'opportunité de réaliser une nouvelle conduite d'eau potable dans ces rues. Le réseau créé en 1964 montre de nombreux problèmes de fuites.

Le syndicat d'Assainissement réalisera un passage caméra de la conduite. A voir selon les résultats les travaux à exécuter.

Au niveau des subventions sollicitées par la commune pour l'aménagement de sécurité, deux subventions Amendes de Police ont été accordées pour un total de 37.036 €. Une subvention DETR de 25 % a été octroyée sur la base de travaux réévalués à 257.633 € HT (augmenté depuis la crise et pour intégrer la réfection de bordures trottoirs et enrobés sur trottoirs). Reste à demander une subvention départementale de 20 % sur le programme d'aménagement global de voirie.

Pour que ces travaux se passent dans de bonnes conditions, M. le Maire propose de réaliser une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les entités ci-dessus, permettant une meilleure coordination des travaux. Il propose que la commune de Bazoilles sur Meuse soit coordinatrice du groupement.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Points sur les sentiers pédagogiques

M. le Maire explique au conseil municipal que l'Association Foncière concernée par le parcours du sentier pédagogique en forêt communale pour 3 chemins empruntés (ZA7+ZA17+ZB38) n'est pas favorable à la convention proposée par la CCOV.

Après délibération, le conseil municipal demande à l'unanimité au bureau de l'AFR de revoir sa position pour accepter cette convention et indique que l'entretien des chemins (fauchage) sera à la charge de la commune. Il propose également à l'AFR de reprendre ces chemins à la cote de la commune.

Points sur les Travaux en cours

Pumptrack : M. le Maire explique au conseil qu'après les enrobés réalisés en juillet, un complément de 2.885 € HT a été payé à l'Ets COLAS pour réaliser les émulsions sur les côtés de bosses courant septembre. L'Ets MARTINI doit encore intervenir pour poser les candélabres (2 des 3 candélabres récupérés de la rue de la Croisette et un nouveau qui sera au centre du terrain).

Travaux de voirie rue de la Croisette : M. le Maire fait part au conseil d'une réunion avec l'Ets CALIN qui doit réaliser la voirie rue de la Croisette. Ce dernier reporte encore le démarrage des travaux à janvier 2023. La commission voirie a décidé suite à l'acquisition de la bande de 3 m le long du champ PERREY de revoir le profil de la route afin de permettre de réaliser l'écoulement des eaux pluviales

côté champ ; il sera complété d'une noue d'infiltration. Un aménagement de parking le long de la rue sera réalisé par portion entrecoupée d'espace naturel, au regard de chaque entrée de garage.

Travaux de voirie chemin forestier : Après diverses réunions le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Ets VOIRIOT pour la reprise en bicouche d'une partie du chemin forestier de la Justice pour la somme de 4.005,47 € HT.

Local communal : M. le Maire fait part au conseil des divers travaux réalisés dans le local communal (enrobés au sol, réfection des chéneaux, installation d'une cuve pour récupérer les eaux de pluie) et des travaux restants à faire (portes arrières, clôture arrière entre riverains).

Extension périscolaire : M. le Maire fait part au conseil municipal du lancement prochain de la consultation pour les travaux du périscolaire.

Il indique que Fluid Concept est passé cette semaine à l'école pour refaire le point sur les travaux de rénovation thermique.

Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT)

M. le Maire présente au conseil municipal le projet éducatif territorial (PEDT) actant le périmètre, le public concerné, les horaires, les tarifs, les partenaires (personnel et comité de pilotage à créer), l'évaluation et le suivi du projet sur 3 ans. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ce document.

Tarif repas cantine pour adulte

M. le Maire informe le conseil municipal que ponctuellement, les professeurs ou intervenants dans l'école demandent la fourniture d'un repas. Après délibération, le conseil municipal accepte cette possibilité et fixe le tarif du repas à 6 €.

Logement de la Poste

M. le Maire informe le conseil municipal que M. DUVAUX et Mme EMEROT ont quitté le logement début octobre 2022. Il propose de fixer le tarif du logement à 500 € / mois (avant 487 €/mois). Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tous documents relatifs pour une future location.

Ouverture de Crédits

Le conseil municipal accepte d'ouvrir des crédits supplémentaires au cp 6450 pour la somme de 4.000 € (par prélèvement sur le cp 615231) afin de permettre le paiement des cotisations salariales et patronales de fin d'année.

Afin d'inscrire les dépenses réalisées pour le local communal en investissement, le conseil décide d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le cp 2138-91 pour la somme de 10.000 € par prélèvement sur le cp 231-87

Le conseil municipal valide l'achat à l'école de Midrevaux (SIG RPI) de mobiliers pour la somme de 1.000 € (crédits ouverts au cp 2184). Il accepte également le versement d'une subvention de 20 € pour l'achat de jeux. Les crédits sont ouverts au cp 65748.

Divers :

Repas des aînés du 11 Novembre : Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le restaurant l'Evidence pour un menu de 26 €/personne. Il choisit le menu qui sera offert aux habitants de plus de 60 ans.

Ukraine : M. le Maire indique au conseil municipal qu'un nouvel appel au don en faveur de l'Ukraine a été lancé. En relation avec Familles Rurales, des dons financiers peuvent être également récoltés.

Illuminations : M. le Maire indique au conseil municipal que 5 motifs de Noël ont été achetés pour être installés rue du Bas, du Lavoir et rue Neuve.

Le Conseil des Jeunes, réuni avant la réunion propose de couper l'éclairage public du village à 22h au lieu de 23h. Après délibération, le conseil municipal accepte à la majorité (8 pour).

Spectacle de Noël : M. le Maire indique au conseil municipal que le spectacle de Noël se déroulera samedi 17 décembre 2022 à 15h00 à la salle polyvalente. Lors de cet après-midi, il sera remis les chaises aux parents des nouveau-nés de cette année.

Correspondant incendie : M. TOUSSAINT Jean-Christophe est nommé correspondant incendie et secours.

Demande école : M. le Maire soumet de nouveau au conseil municipal la demande de l'école pour la prise en charge de l'abonnement ENT-ONE qui sert de cahier de liaison entre l'école et les parents. Le coût est de 6,25 € HT / enfant pour 3 ans. Après délibération, le conseil municipal accepte de payer cet abonnement.

Adhésion Mutuelle Village : M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'adhésion à « Ma Mutuelle de Village » ALMUTRA, mutuelle complémentaire basée à Nancy.

En adhérant à ce dispositif, la commune permet aux habitants du village ou ceux qui y travaillent de pouvoir souscrire à une complémentaire santé, par la mise en place d'un contrat groupe à adhésion individuelle et facultative, permettant de bénéficier d'une couverture adaptée aux besoins de chacun. Grâce à une mutualisation importante, les tarifs proposés sont avantageux pour tous. De plus le montant des cotisations est identique pour tous les adhérents quels que soient l'âge et la situation socioprofessionnelle.

Pour la commune, cette adhésion est gratuite. La mutuelle demande la mise à disposition gratuite d'un local lors des rencontres avec les adhérents. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents relatifs

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 25 Octobre 2022.

Le Maire,
Bruno ORY

